

SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

AFER-SFER

Rapport annuel au 30 septembre 2025

Commercialisateur : **ABEILLE VIE - ABEILLE EPARGNE RETRAITE**

Société de Gestion par délégation : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**

Ofi Invest Asset Management

Siège social : 127/129 Quai du Président Roosevelt
92130 Issy-les-Moulineaux

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 71 957 490 € - RCS Nanterre 384 940 342



Ofi invest
Asset Management

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur Geoffroy LENOIR

Directeur général

Madame Frédérique NAKACHE

Administrateurs

Monsieur Geoffroy LENOIR

Madame Antoinette MORTIER

ABEILLE EPARGNE RETRAITE, représentée par Monsieur Stanislas GOIRAND

AFER EUROPE +, représentée par Madame Agnès NARJOZ

AFER (Association Française d'Epargne et de Retraite), en attente d'un représentant

ABEILLE VIE représentée par Monsieur Yoni KRIEF

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cabinet KPMG SA, représenté par Madame Séverine ERNEST

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Afer-Sfer

Adresse du siège social : 127-129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy les Moulineaux - France

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (ci-après la « SICAV »).

Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, l'actionnaire est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller. Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau de l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC. Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et l'actionnaire est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Spécificité fiscale : la SICAV est un OPC éligible à la gestion des capitaux versés dans le cadre de contrats d'assurance libellés en unités de compte bénéficiant du statut fiscal « DSK », en combinaison avec une unité de compte « à risque » (article 125-0 A du Code Général des Impôts).

Synthèse de l'offre de gestion

Actions	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de l'action	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
C/D	FR0000299364	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	15,24 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.	Pas de minimum	Pas de minimum
D	FR001400L0Q6	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	Dernière VL connue de l'action CD (FR0000299364) à la date de création de l'action D	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance-vie	Pas de minimum	Pas de minimum

						souscrits par AFER Europe auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.		
Afer Génération Sfer	FR001400RXS7	Capitalisation et/ou distribution	Capitalisation et/ou distribution	Euro	100 euros	Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné à servir de support à des contrats d'assurance vie AFER GENERATION souscrits auprès du Groupe Abeille Assurances	Pas de minimum	Pas de minimum

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, d'optimiser la performance de capitaux investis dans des contrats d'assurance-vie, libellés en unités de compte relevant du statut fiscal « DSK », en investissant en actions françaises ou de l'Union Européenne en se comparant à l'indice de référence composite 65% CAC® 40 + 35% JPM EMU.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice composite suivant :

- 65% CAC® 40 (cours de clôture, dividendes réinvestis) : cet indice actions est composé à partir d'un échantillon de 40 valeurs des marchés réglementés d'Euronext Paris, choisies parmi les 100 plus fortes capitalisations. Il est calculé quotidiennement et publié par Euronext ;
- 35% JPM EMU (cours de clôture, coupons réinvestis) : cet indice obligataire est composé des emprunts gouvernementaux de la zone Euro, libellés en euro, de toutes maturités. Il est calculé quotidiennement et publié par JP Morgan.

La SICAV est gérée activement. La composition de la SICAV peut s'écarte matériellement de la répartition de l'indicateur.

Stratégie d'investissement

Stratégie utilisée :

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer les portefeuilles à différentes classes d'actifs.

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires sous réserve du respect des limites d'exposition fixées au présent prospectus ; si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gestionnaire pourra donc librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories

Les allocations sont revues périodiquement par le gestionnaire.

Le portefeuille de la SICAV pourra être exposé :

- Entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de l'Union Européenne ;
- Entre 0% et 40% de l'actif net aux marchés de taux de la zone Euro ou de l'Union Européenne, en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés et d'instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion et des critères de sélection qualitatifs et quantitatifs suivants :

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres ;
- Respect de la fourchette de sensibilité de la SICAV, comprise entre 0 et +8.

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100% de son actif net.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

Actions et titres donnant accès au capital :

Le portefeuille de la SICAV sera exposé entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de l'Union européenne. Le portefeuille de la SICAV comprendra au minimum 60% de l'actif net d'actions cotées. Au-delà de ce minimum, il pourra également comprendre d'autres actions et des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Les titres détenus pourront concerter tous les secteurs économiques. Les émetteurs sélectionnés relèveront de la France et, dans la limite de 10% de l'actif net, d'autres pays de l'Union européenne. Les titres détenus relèveront de toutes tailles de capitalisation et seront libellés en euro ou, dans la limite de 10% de l'actif net, en autres devises de l'Union européenne.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

La SICAV pourra détenir entre 0% et 40% de l'actif net, des titres de créance et instruments du marché monétaire. La durée de vie restant à courir de ces titres lors de l'acquisition pourra être inférieure ou supérieure à six mois. Les émetteurs sélectionnés relèveront de la zone euro et, dans la limite de 10% de l'actif net, des pays de l'Union européenne hors zone euro. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé. Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. La SICAV pourra investir dans la limite de 40% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de l'Union européenne.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement, ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

Actions et parts d'OPC :

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

* Répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

La SICAV pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (CDS) (sur indices et sur single-name) et Total Return Swap (TRS) (sur indices et sur single-name)

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste. La SICAV pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion de la SICAV.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, la SICAV peut recevoir/verser des garanties financières (collatéral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique du prospectus « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site www.ofi-invest-am.com.

Les instruments intégrant des dérivés :

La SICAV pourra détenir les titres intégrant des dérivés dans les conditions définies ci-après :

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions et des devises ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts :

La SICAV ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces :

La SICAV pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

La SICAV n'aura pas recours à ce type d'opérations.

Effet de levier maximum :

Le niveau d'exposition consolidé de la SICAV, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300% de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées :

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque la SICAV a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de la SICAV.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, la SICAV supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative de la SICAV peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous). Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières :

Dans le cadre de ces opérations, la SICAV peut recevoir/verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%. Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable. Les garanties reçues par la SICAV seront conservées par le dépositaire.

Profil de risque

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements de la SICAV, les risques pour l'actionnaire sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de perte en capital :

La SICAV ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque actions :

Si les actions ou les indices auxquels le portefeuille de la SICAV est exposé baissent, la valeur liquidative baissera. En raison des mouvements rapides et irréguliers des marchés actions, à la hausse comme à la baisse, la SICAV pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la SICAV investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

Risque de crédit :

La valeur liquidative de la SICAV baissera si celle-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la notation vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de change :

Etant donné que la SICAV peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, l'actionnaire pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés :

Dans la mesure où la SICAV peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative de la SICAV peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

Risque de contrepartie :

L'actionnaire est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

La SICAV peut être exposée à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels la SICAV investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative de la SICAV. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment la SICAV aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discréption unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (high yield) (haut rendement) :

La SICAV peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement en obligations convertibles :

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative de la SICAV pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque en matière de durabilité :

La SICAV est exposée à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-constrains et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :

Risque de liquidité :

La SICAV est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important des actions de la SICAV, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Durée de placement recommandée

Huit ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

15/11/2024 :

Création de l'action de capitalisation et/ou distribution dénommée « Afer Génération Sfer » - Code ISIN : FR001400RXS7.

01/01/2025 :

Correction des frais sur le DIC de l'action Afer Génération Sfer – Code ISIN : FR001400RXS7 :

31/01/2025 :

La société de gestion a décidé de procéder au changement d'affectation du revenu et des plus-values nettes réalisées de l'action D – Code ISIN : FR001400L0Q6 au profit de capitalisation et/ou distribution au lieu de distribution pure.

Pour rappel, cette catégorie d'action s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance-vie souscrits par Afer Europe auprès d'Abeille Vie et d'Abeille Epargne Retraite.

Ce changement n'est pas soumis à l'agrément de l'AMF.

01/07/2025 : concerne la société de gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Les DIC, Prospectus et Statuts seront mis à jour à l'occasion d'une prochaine modification.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com

Toute demande ou recherche d'information peut également être faite à l'aide du site internet : www.afer.fr

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi et de nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de notre Société au cours de l'exercice social et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 septembre 2025.

Contexte économique et financier

États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après une année 2024 marquée par une croissance solide de 2,8%, soutenue par un emploi dynamique et une consommation vigoureuse, l'économie américaine a connu un début d'année 2025 plus contrasté. Le retour de Donald Trump à la présidence et l'annonce d'un tarif douanier minimum de 10% sur toutes les importations ont ravivé les tensions commerciales, provoquant une forte volatilité¹ du commerce extérieur et un repli du PIB de 0,6% au premier trimestre.

Malgré ce contexte incertain, le deuxième trimestre a marqué un retour en force de la croissance, avec une révision à la hausse du PIB à +3,8%. Les indicateurs d'activité sont restés solides, notamment sur le front de la consommation et de l'investissement, confirmant la résilience de l'économie américaine. La signature du « One Big Beautiful Bill », combinant baisses d'impôts pour les ménages, incitations fiscales pour les entreprises, coupes budgétaires dans l'aide sociale et investissements militaires, a renforcé les anticipations de déficit budgétaire, tout en soutenant les rendements obligataires.

Par ailleurs, les accords commerciaux conclus avec des partenaires clés (Japon, Union Européenne, Corée du Sud) ont contribué à apaiser les tensions douanières, créant un climat plus favorable aux actifs risqués. Enfin, la Réserve fédérale américaine a procédé en septembre 2025 à sa première baisse de taux de l'année, ramenant le taux directeur à 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année, ce qui pourrait prolonger le soutien à l'activité dans un contexte de ralentissement attendu en fin d'année.

Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2024, la croissance de la zone euro est restée modeste à 0,9%, avec de fortes disparités entre pays. Le début de l'année 2025 a été marqué par une normalisation de l'inflation, permettant à la Banque Centrale Européenne d'assouplir sa politique monétaire. Les taux directeurs ont été ramenés à un niveau neutre de 2%, après huit baisses consécutives depuis juin 2024.

Au premier semestre, la consommation a été soutenue par les gains de pouvoir d'achat et un chômage historiquement bas. En revanche, l'investissement des entreprises reste pénalisé par les incertitudes liées au protectionnisme, notamment dans le cadre des tensions commerciales avec les États-Unis. Dès 2026, le plan de relance allemand de 500 milliards d'euros et les dépenses militaires européennes pourraient redonner de l'élan à l'activité. L'économie européenne a montré des signes de ralentissement au cours de l'été, avec une croissance quasi-stagnante au deuxième trimestre.

En juillet, les marchés ont été pénalisés par l'offensive commerciale américaine, qui a particulièrement affecté les secteurs exportateurs, notamment en Allemagne et en France.

¹ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

En août, les inquiétudes se sont accentuées avec l'instabilité politique en France, ravivée par l'annonce d'un vote de confiance à l'Assemblée nationale. En septembre, cette instabilité a culminé avec la chute du gouvernement Bayrou et la nomination de Sébastien Lecornu, cinquième Premier ministre en deux ans. Dans ce contexte, l'agence de notation² Fitch a abaissé la note souveraine de la France de AA- à A+, pointant une capacité politique affaiblie à mener une consolidation budgétaire.

Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025. **La Banque centrale européenne (BCE)** a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, atteignant 2% en juin 2025. Cet été, elle a marqué une pause, maintenant ses taux stables en juillet et août, laissant entendre que le cycle de baisse pourrait toucher à sa fin. **La Réserve fédérale américaine (Fed)** a procédé en septembre à une baisse de 25 points de base, ramenant ses taux à une fourchette de 4,00 – 4,25%, en réponse à un affaiblissement du marché du travail et à des risques accrus sur la consommation. Deux nouvelles baisses sont anticipées d'ici la fin de l'année. La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier. **La Banque du Japon** a relevé son taux directeur à 0,5% en janvier 2025, puis a mis en pause la normalisation de sa politique monétaire pour prendre en compte les tensions commerciales liées aux politiques protectionnistes américaines.

Taux longs³ :

Sur l'exercice, les rendements des obligations à 10 ans ont suivi des trajectoires divergentes entre les États-Unis et l'Europe. **Aux États-Unis**, le rendement du bon du Trésor à 10 ans s'est établi à 4,17% fin septembre, en baisse par rapport aux 4,8% observés en début d'année. Ce recul s'explique par les anticipations de nouvelles baisses de taux de la Fed, bien que la prime de terme reste élevée en raison des incertitudes persistantes autour des politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump. **En Allemagne**, le rendement du Bund à 10 ans a légèrement reculé à 2,68%, après avoir atteint un pic à 2,74% plus tôt dans le mois. Les taux restent soutenus par les perspectives de fin du cycle d'assouplissement de la BCE et par les tensions commerciales avec les États-Unis. **En France**, les tensions politiques ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans a atteint 3,60 %, avec un spread⁴ vis-à-vis du Bund allemand proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse reflète la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

Crédit⁵ :

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité⁶ persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solide performance sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement⁷ avec un rendement de 6,76% à fin septembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR⁸). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité⁹ (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate¹⁰) a affiché un rendement plus modéré de 4,31% à fin septembre 2025. Durant l'exercice, les spreads de crédit¹¹ se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »¹² et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin.

² Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Elle attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

³ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

⁴ Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

⁵ *Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

⁶ Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

⁷ Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standards & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

⁸ Indice Bloomberg Global High Yield TR : Indice de référence mesurant la performance des obligations spéculatives à haut rendement au niveau mondial.

⁹ Les obligations moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

¹⁰ Indice Bloomberg Global Aggregate Corporate : indice de référence mesurant la performance des obligations de bonne qualité au niveau mondial.

¹¹ Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

¹² L'annonce par le président américain d'une nouvelle politique commerciale incluant des droits de douane massifs, créant une forte volatilité sur les marchés financiers internationaux.

La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéfices.

Actions¹³ :

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle. **Aux États-Unis**, la vigueur du marché actions s'est confirmée, malgré les tensions politiques liées au mandat Trump. Le « Liberation Day » du 2 avril, marqué par l'annonce de nouveaux droits de douane, a provoqué une correction brutale des indices. Pourtant, cette secousse s'est révélée transitoire : les marchés ont rapidement rebondi, portés par des résultats solides et l'enthousiasme autour de l'IA. Les secteurs technologique, financier et des services de communication ont mené la reprise. Les entreprises ont su préserver leurs marges en adaptant leurs chaînes d'approvisionnement, renforçant la confiance des investisseurs. Sur l'exercice, le S&P 500 progresse de plus de 17% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis) et a établi de nouveaux records sur ce dernier mois. **En Europe**, le début d'année a été marqué par une instabilité politique et les répercussions de la guerre commerciale mondiale. Toutefois, un net rattrapage s'est amorcé au second semestre, porté par un environnement politique plus stable et des plans de relance ambitieux, notamment en Allemagne. Le programme d'investissement allemand, centré sur la défense et les infrastructures, a été salué par les marchés et a soutenu les valeurs industrielles. Le DAX s'est envolé à près de 20% depuis janvier (cours de clôture, dividendes réinvestis), porté par des entreprises stratégiques telles que Rheinmetall, Siemens et SAP¹⁴. L'Eurostoxx 50 a également bénéficié de ce regain d'intérêt pour les marchés européens, clôturant l'exercice sur une performance de plus de 14% à fin septembre (cours de clôture, dividendes réinvestis).

Politique de gestion

Politique d'allocation :

Le dernier trimestre de 2024 a été marqué par une forte volatilité sur les marchés, dans un environnement mêlant incertitudes géopolitiques, ajustements politiques majeurs et signaux économiques contrastés. Les marchés américains ont fortement rebondi, portés par l'élection de Donald Trump et des anticipations de baisses d'impôts. Tandis qu'en Europe, la reprise est plus fragile, notamment en Allemagne et en France, en dépit d'une baisse des taux par la BCE. Dans cet environnement, les taux d'intérêt mondiaux ont augmenté, traduisant ainsi une nervosité des investisseurs. Par ailleurs, les matières premières, notamment l'or et le pétrole, ont été très volatiles portées par l'accroissement des tensions géopolitiques.

L'allocation multi-actifs a contribué légèrement négativement sur le trimestre, notamment via des positions longues sur les actions zone euro. Sur les actions, la sélection de titres a été favorable au 4e trimestre, avec une surperformance notable portée par des valeurs comme Airbus, EssilorLuxottica et Renault dans un marché en baisse de 3% pour l'indice CAC 40 dividendes réinvestis.

Au cours des trois premiers trimestres 2025, les marchés financiers ont traversé une période contrastée, marquée par des épisodes de volatilité, des ajustements politiques et d'une résilience économique globale.

¹³ Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

¹⁴ Les sociétés citées ne le sont qu'à titre d'information. Il ne s'agit ni d'une offre de vente, ni d'une sollicitation d'achat de titres.

Après un printemps agité, notamment en avril avec une correction marquée des marchés liée à l'annonce des droits de douane « réciproques » par les États-Unis, les grandes places financières ont connu un rebond significatif durant l'été. Ce retournement a été soutenu en grande partie par la dissipation partielle des incertitudes commerciales, des signaux de stabilisation dans le commerce international, et l'anticipation d'une posture plus accommodante des banques centrales. L'indice des actions mondial a atteint de nouveaux sommets fin août, illustrant un regain d'appétit pour le risque, bien que sélectif selon les secteurs.

Sur le plan macroéconomique, les États-Unis ont affiché une croissance robuste, portée par la consommation et l'investissement productif, malgré un ralentissement de l'emploi et une inflation persistante. La courbe des taux s'est repentifiée, traduisant les anticipations de baisses de taux à moyen terme de la Fed. En Europe, la croissance est restée modeste mais stable, avec des signaux de redressement notamment en Allemagne grâce à un programme budgétaire ambitieux. La désinflation maîtrisée et la perspective d'un assouplissement monétaire ont amélioré la visibilité pour les investisseurs.

En France, la situation est plus délicate. La fragmentation politique et les tensions budgétaires ont pesé sur la confiance des investisseurs. L'écart de taux à 10 ans entre l'OAT française et le Bund allemand s'est creusé, atteignant des niveaux historiquement élevés. Le CAC 40 a sous-performé, notamment en août, en réaction à l'instabilité politique et à la pression sur les valeurs financières. Le déficit public reste élevé (5,8% du PIB en 2024) et la dette atteint 113% du PIB, ce qui alimente les inquiétudes sur la soutenabilité budgétaire.

Enfin, les marchés obligataires ont vu une hausse des primes de terme, reflet d'un coût du capital en augmentation. Les entreprises doivent désormais intégrer cette nouvelle donne dans leur stratégie de financement, en verrouillant les coûts à long terme et en renforçant leur gouvernance financière.

Dans ce contexte nous avons profité tout au long de l'année de nos surexpositions sur les mids caps européennes et plus particulièrement sur les mids caps allemandes.

Nous avons régulièrement protégé ces positions tout au long de l'année par des stratégies optionnelles qui nous ont permis de gérer la volatilité des marchés actions et notamment de protéger les sur exposition durant le fort repli du printemps.

Sur le compartiment obligataire, nous avons profité d'investissement sur les obligations d'entreprise, notamment sur le segment moins bien noté de la côte qui offre un rendement supérieur aux obligations gouvernementales. La duration du portefeuille a été plus élevée que celle de son indice de référence tout au long de l'année mais elle a été fortement réduite fin avril pour se concentrer sur la recherche de rendement sur les obligations crédits. Nous avons commencé à prendre des bénéfices à partir de fin août après un fort resserrement des primes de risque.

La sélection de titres actions a été soutenu principalement par les secteurs de l'industrie et des finances, notamment grâce à Airbus, Thalès et Safran, et Société générale. Ces investissements ont permis de contrebalancer la contribution négative de la consommation discrétionnaire notamment à travers LVMH.

Poche « actions » :

L'exercice s'est soldé par une nouvelle hausse du CAC40, de l'ordre de 6%, malgré la mise en place de barrières tarifaires aux Etats-Unis et un contexte politique français agité. L'exercice avait démarré en baisse, avec un recul de l'indice français sur le dernier trimestre civil de 2024, en raison de nombreuses déceptions sur la saison des résultats, notamment dans le secteur du luxe largement représenté dans l'indice français. Le contexte politique est demeuré également compliqué en France après la dissolution de l'été 2024 et l'approche de l'élection américaine, très incertaine selon les sondages, avait également poussé à la prudence certains opérateurs. Le mois de janvier a marqué la reprise d'une tendance haussière avec les premières annonces de Donald Trump après son investiture, la poursuite de l'assouplissement de la politique monétaire de la BCE, des résultats d'entreprises finalement rassurants et l'annonce d'un plan de relance allemand et de défense européen.

Le mois d'avril a été particulièrement agité, les premières annonces de Donald Trump sur les droits de douane des produits chinois provoquant une chute des marchés suivie d'une forte hausse quand le Président américain a mis en pause ses mesures de protection douanière. Les négociations commerciales et les évaluations de leur impact sur les entreprises ont ainsi alimenté les mouvements de marché sur l'exercice.

Les secteurs les plus dynamiques ont été les banques, dont les perspectives de résultats ont été revues en hausse grâce à la progression des revenus d'intérêt, les télécommunications dans un contexte de consolidation du marché français, l'industrie, tirée par les segments de l'aéronautique-défense et les sociétés exposées à l'électrification. A l'inverse, la technologie, l'automobile et les media ont contribué négativement.

Tout au long de l'année nous avons cherché à garder un portefeuille relativement équilibré en termes de style tout en recherchant les inflexions positives et les valorisations attractives. Des mouvements ont été réalisés pour gérer le risque politique au fil des annonces (allègement des financières et diminution de la sous-pondération du luxe). Nous avons allégé l'énergie au regard des risques sur le prix du pétrole, privilégiant les services pétroliers. Nous avons privilégié les thèmes porteurs de moyen terme (défense, plan de relance allemand, électrification...), tout en saisissant les opportunités lors des réactions excessives (Publicis) et en intégrant le risque politique.

Nous avons ainsi augmenté le poids des valeurs industrielles désormais le secteur le plus sur-représenté dans la poche actions, devant la construction et matériaux, les services aux collectivités et les media. Les secteurs les plus sous représentés sont la consommation discrétionnaire, la chimie et les services financiers.

Poche « taux » :

L'année 2024 s'est terminée sur une instabilité politique en Europe après la chute de la coalition en Allemagne et celle du gouvernement Barnier en France. Les rendements obligataires ont d'abord baissé, notamment sous l'impulsion de la BCE qui continuait sa normalisation de politique monétaire. L'OAT française est sous pression dans un contexte de déficit excessif et d'absence de gouvernement pour passer un budget. Le spread OAT/BUND atteindra son pic début décembre, touchant 90 points de base (bps).

De l'autre côté de l'Atlantique, la victoire de D. Trump laisse craindre une politique expansive prolongeant le cycle économique américain. La Fed procèdera donc à une dernière baisse de taux en décembre et les parties longues de la courbe se tendront au passage de l'année. La courbe « Gilt » reste corrélée à la courbe américaine, bien que l'économie présente ses propres faiblesses, à commencer par une inflation des services qui reste collée autour de 5% annuel. La Banque d'Angleterre (BoE) a préféré agir avec prudence en baissant très progressivement ses taux directeurs. Ils finiront l'année 2024 à 4.75% contre un pic à 5.25%.

La première partie de l'année 2025 a été marquée par deux événements significatifs entraînant des conséquences importantes sur les marchés de taux. Tout d'abord, la nouvelle coalition au pouvoir en Allemagne a annoncé en mars un relâchement des contraintes budgétaires (debt brake) ainsi qu'un vaste plan de relance et d'investissement sur dix ans. Le marché y verra deux conséquences : des programmes d'émission de dettes obligataires en hausse et une croissance allemande boostée sur les années à venir. Les taux longs ont donc grimpé, les primes de terme se sont tendues et le « trading range » sur le bund est passé de « 2,3% autour » à « 2,7% autour ».

Le second événement a été la guerre commerciale lancée par D. Trump avec un point de tension autour du « Liberation Day » début avril. Ce conflit commercial imposant des droits de douane massifs visant à favoriser, selon D. Trump, l'économie américaine (via des relocalisations) mais aussi à financer ses ambitions de baisses de taxes fait craindre une résurgence de l'inflation. Là aussi les taux longs se sont tendus et les courbes se sont pentifiées.

Par ailleurs, les attaques répétées de D. Trump contre M. Powell, accusé d'attentisme en maintenant les taux de la Fed inchangés, pèse sur l'indépendance de la Réserve fédérale américaine. Les marchés obligataires prennent conscience de ce risque avec des tensions observées au cours de l'été, envoyant les taux à 30 ans au-delà de 5%. La Fed décidera de baisser ses taux en septembre 2025 après une pause de neuf mois.

M. Powell la qualifiera de « gestion du risque » face à un marché de l'emploi US qui se tasse mais en dépit d'une économie résiliente et une inflation toujours au-dessus de la cible des 2%. Le taux US à 10 ans s'inscrit cependant en hausse sur l'année (sept/sept) : 4,15% (+37 bps), traduisant le mouvement mondial de pentification des courbes de taux.

De son côté, la BCE procèdera à une dernière baisse de ses taux en juin 2025 puis s'estimera en « bonne situation » avec un taux de dépôt à 2% dans un contexte de convergence de l'inflation vers sa cible mais des perspectives économiques en amélioration et une stabilisation des tarifs douaniers à 15% imposés par les US. Le taux allemand à 10 ans clôture cependant fin septembre à 2,71%, soit +60 bps Y/Y.

La BoE aura continué son processus d'assouplissement monétaire au rythme d'une baisse par trimestre mais avec un Comité de politique monétaire (MPC) extrêmement divisé. A fin septembre 2025, le taux directeur s'établit à 4% (vs. 5% un an plus tôt). Les taux à 10 ans sont cependant 70 bps plus haut qu'un an auparavant, terminant l'exercice à 4,70%.

Au Japon, malgré un « geste » de +25 bps en janvier, la Banque du Japon (BoJ) a préféré l'attentisme en dépit d'une inflation au-dessus de 2%. La courbe nippone s'est donc pentifiée massivement avec un taux à 10 ans en hausse de 80 bps sur l'exercice (1,65%), mais des parties ultra-longues (30 ans) encore plus sous pression (+106 bps à 3,15%), atteignant des niveaux jamais atteints.

Dans ce contexte, la poche taux a réalisé une performance brute de -0,14% soit une surperformance de 0,21% contre l'indice.

Les principaux paris géographiques pris sur le portefeuille ont été d'être long (en sensibilité relative) sur la France dans l'écartement du second semestre 2024. Pari que nous avons refermé en début d'année à profit après le passage d'un budget. Nous avons repris ce pari par la suite après une nouvelle phase d'écartement sur des niveaux de 75 bps de spread.

Par ailleurs, nous avons été long de la signature Union européenne et Slovaquie, pariant sur une compression des spreads et afin d'améliorer le portage.

Enfin, nous avons décidé de couper notre short sur l'Italie en début d'année tandis que le spread versus Bund continuait de se compresser. L'Italie aura été in fine le meilleur performeur de la zone euro.

La sensibilité globale aux taux relativement à l'indice a évolué entre +0,5 et +1 lors du pic de taux allemand en mars. Elle a été réduite jusqu'à revenir à la neutralité en avril (entre 2,50 / 2,60% sur le 10 ans bund). Elle a été progressivement reconstituée jusqu'à atteindre +0,6 année à partir de juillet.

Le positionnement à l'aplatissement des courbes à partir de mai / juin a pesé sur les performances.

Performances

Entre le 30/09/2024 et le 30/09/2025, la performance de l'action C/D et l'action D s'élève à +4,66% contre +4,10% pour son indice composite (65% CAC40 DNR – 35% JPM EMU)

Entre le 15/11/2024 (date de création) et le 30/09/2025, la performance de l'action Afer Génération Sfer s'élève à +8,26% contre +7,55% pour son indice composite (65% CAC40 DNR – 35% JPM EMU).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
AFER-SFER ACTION AFER GENERATION SFER	FR001400RXS7	15/11/2024	30/09/2025	8,26%	7,55%	100,00 €	108,26 €
AFER-SFER ACTION C/D	FR0000299364	30/09/2024	30/09/2025	4,66%	4,10%	78,27 €	81,92 €
AFER-SFER ACTIONS D	FR001400LQ06	30/09/2024	30/09/2025	4,66%	4,10%	77,13 €	79,74 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATÉGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
AFER-SFER	OPC	FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	618 120 720.61	656 283 374.49
AFER-SFER	OBLIGATIONS	FR001400X8V5	FRANCE 3.2% 25/05/2035	180 611 032.88	60 902 214.11
AFER-SFER	OPC	LU0290355717	TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV L	88 144 358.56	166 467 512.20
AFER-SFER	OBLIGATIONS	FR0013313582	FRANCE 1.25% 25/05/2034	66 424 437.80	126 220 796.98
AFER-SFER	OBLIGATIONS	IT0005543803	ITALIAN REPUBLIC i 15% 15/05/2029	113 307 666.33	113 277 796.73
AFER-SFER	OPC	IE00BF3N7094	ARES PLC ISHARES EURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS	94 461 666.21	94 206 111.38
AFER-SFER	OBLIGATIONS	IT0005631590	ITALIAN REPUBLIC 3.65% 01/08/2035	87 605 768.16	
AFER-SFER	OBLIGATIONS	ES0000012108	KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	22 446 337.60	81 922 882.50
AFER-SFER	OPC	LU0192223062	BNP PARIBAS EASYETF FTSE EPRA EUROZONE		80 358 953.43
AFER-SFER	OBLIGATIONS	FR0014012I15	FRANCE 3.5% 25/11/2035	76 857 543.64	14 591 138.94

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du ratio du risque global est celle de la méthode du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : Pas de position au 30/09/2025
- Taux : Pas de position au 30/09/2025
- Crédit : Pas de position au 30/09/2025
- Actions – CFD : Pas de position au 30/09/2025
- Commodities : Pas de position au 30/09/2025

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** **293 652 920 euros**
- **Options :** **7 299 547 euros**

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 30/09/2025, la SICAV Afer-Sfer n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les SICAV catégorisées « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

La SICAV Afer-Sfer n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que la SICAV Afer-Sfer ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans cette SICAV ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-37 DU CODE DE COMMERCE

Conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Aucune convention visée aux articles 225-38 et 225-39 du Code de commerce n'a été conclue au cours des exercices antérieurs dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Situation des mandats

Point sur les mandats des membres du conseil d'administration

Le Conseil d'administration du 18 mars 2025 a pris acte de la modification de son représentant permanent de l'administrateur ABEILLE EPARGNE RETRAITE. Monsieur Stanislas GOIRAND succède à Monsieur Emmanuel QUENET à compter du 12 février 2025.

Les membres du Conseil d'administration sont informés du décès, le 13 août 2025, de Madame Myrielle PELLISSIER, Administratrice au sein du Conseil de la SICAV.

Ainsi, le conseil d'administration se compose de 6 membres, à savoir :

Monsieur Geoffroy LENOIR	Président
Madame Antoinette MORTIER	Administrateur
ABEILLE EPARGNE RETRAITE, représentée par Monsieur Stanislas GOIRAND	Administrateur
AFER EUROPE +, représentée par Madame Agnès NARJOZ	Administrateur
AFER, en attente d'un représentant	Administrateur
ABEILLE VIE représentée par Monsieur Yoni KRIEF	Administrateur

Le renouvellement des mandats de tous les membres devra intervenir au cours des années 2027 et 2028.

Point sur les directeurs de la SICAV

Le mandat du directeur général de la SICAV AFER-SFER de **Madame Frédérique NAKACHE** est en cours.

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Monsieur Geoffroy LENOIR

- Président du conseil d'administration de la SICAV AFER-SFER
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Président-directeur général de la SICAV OFI INVEST RENDEMENT EUROPE
- Président-directeur général de la SICAV OFI INVEST OBLIREA EURO

Madame Antoinette MORTIER¹⁵

- Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR
- Administrateur de la société anonyme VIP CONSEILS
- Administrateur de la société anonyme ABEILLE DEVELOPPEMENT VIE
- Dirigeant en France d'une personne morale étrangère, la société anonyme ALPIDAC

¹⁵ Mandats non-validés

Monsieur Emmanuel QUENET¹⁶

- Représentant permanent d'ABEILLE EPARGNE RETRAITE, Administrateur de la SICAV AFER-SFER jusqu'au 18 mars 2025
- Représentant permanent d'ABEILLE EPARGNE RETRAITE, Administrateur de la SICAV AFER AVENIR SENIOR jusqu'au 18 mars 2025

Monsieur Stanislas GOIRAND¹⁷

- Représentant permanent d'ABEILLE EPARGNE RETRAITE, Administrateur de la SICAV AFER-SFER depuis le 18 mars 2025

Madame Agnès NARJOZ¹⁸

- Représentant permanent d'AFER EUROPE+, Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Administrateur de l'Association Internationale sans but lucratif AFER EUROPE + (Association Fédérative d'Epargne et de Retraite en Europe)
- Administrateur de la société DUCASSE DEVELOPPEMENT SA
- Administrateur de la société SENSIMED SA (Lausanne - SUISSE)

Monsieur Yoni KRIEF¹⁹

- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, Administrateur de la SICAV AFER-SFER
- Représentant permanent d'ABEILLE VIE, Administrateur de la SICAV OFI INVEST PATRIMOINE

Madame Frédérique NAKACHE

- Directeur général de la SICAV AFER-SFER
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST VALEURS FRANCAISES
- Président-directeur général et administrateur de la SICAV OFI INVEST DEVELOPPEMENT
- Administrateur de la SICAV OFI INVEST DIVERSIFIE
- Co-gérante de la SCI RAWHAJPOUTALAH

Répartition des rémunérations allouées

Il a été décidé de ne pas allouer de rémunération aux administrateurs au titre de l'exercice 2024-2025. Cette décision sera soumise au vote des actionnaires lors de la prochaine assemblée.

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires en cas d'augmentation de capital en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

Sans objet pour les SICAV.

Modalités d'exercice de la Président-directeur général générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de Commerce.

Le conseil d'administration a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

¹⁶ Mandats non-validés

¹⁷ Mandats non-validés

¹⁸ Mandats non-validés

¹⁹ Mandats non-validés



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV AFER-SFER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025
SICAV
AFER-SFER
127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

**SICAV
AFER-SFER**

127-129, quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2025

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif AFER-SFER constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement



s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 03/12/2025 19:25:15



Séverine Ernest
Associée

Bilan Actif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	4 705 961 642,17	4 867 666 722,62
Actions et valeurs assimilées (A)	3 050 305 265,11	2 967 500 470,61
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 050 305 265,11	2 967 500 470,61
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	1 382 491 270,09	1 411 310 881,58
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1 382 491 270,09	1 411 310 881,58
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	268 706 855,96	464 874 114,51
OPCVM	268 706 855,96	464 874 114,51
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	4 458 251,01	23 981 255,92
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	4 705 961 642,17	4 867 666 722,62
Créances et comptes d'ajustement actifs	13 210 021,20	51 957 509,89
Comptes financiers	1 495 448,26	785 434,30
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	14 705 469,46	52 742 944,19
Total Actif I+II	4 720 667 111,63	4 920 409 666,81

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres :		
Capital	4 489 223 461,15	3 371 925 404,01
Report à nouveau sur revenu net	888,84	494 467 054,63
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	471 362,89	602 934 153,78
Résultat net de l'exercice	209 211 334,51	403 854 201,82
Capitaux propres	4 698 907 047,39	4 873 180 814,24
Passifs de financement II (*)	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	4 698 907 047,39	4 873 180 814,24
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	4 293 251,00	22 047 155,91
Emprunts (C)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	4 293 251,00	22 047 155,91
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	17 466 813,24	24 599 869,18
Concours bancaires	-	581 827,48
Sous-total autres passifs IV	17 466 813,24	25 181 696,66
Total Passifs : I+II+III+IV	4 720 667 111,63	4 920 409 666,81

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros

	30/09/2025	30/09/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	97 811 513,65	102 212 425,63
Produits sur obligations	22 682 167,42	18 720 882,76
Produits sur titres de créances	-	395 297,49
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	363 185,76	781 620,86
Sous-total Produits sur opérations financières	120 856 866,83	122 110 226,74
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-95 285,32	-295 041,19
Sous-total Charges sur opérations financières	-95 285,32	-295 041,19
Total Revenus financiers nets (A)	120 761 581,51	121 815 185,55
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-41 862 432,70	-43 562 850,90
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-41 862 432,70	-43 562 850,90
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	78 899 148,81	78 252 334,65
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-1 848 432,54	-2 302 392,87
Sous-total Revenus nets I = C+D	77 050 716,27	75 949 941,78

Compte de résultat au 30 septembre 2025 en euros (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	101 143 582,09	275 051 894,93
Frais de transactions externes et frais de cession	-4 970 435,31	-6 991 240,45
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	96 173 146,78	268 060 654,48
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-4 154 911,77	-10 803 324,19
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	92 018 235,01	257 257 330,29
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	38 787 428,58	87 309 946,52
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-64 413,88	-31 304,57
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	38 723 014,70	87 278 641,95
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	1 419 368,53	-13 679 044,56
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	40 142 383,23	73 599 597,39
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-2 660 920,14
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-291 747,50
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-	-2 952 667,64
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	209 211 334,51	403 854 201,82

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement repose sur une allocation d'actifs permettant de sélectionner les investissements afin d'exposer les portefeuilles à différentes classes d'actifs.

L'allocation d'actifs du portefeuille et la sélection des valeurs mobilières sont entièrement discrétionnaires sous réserve du respect des limites d'exposition fixées au présent prospectus ; si l'allocation d'actifs de la SICAV a vocation à tendre vers un portefeuille équilibré entre la performance des actions et celle des obligations, le gestionnaire pourra donc librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories

Les allocations sont revues périodiquement par le gestionnaire.

Le portefeuille de la SICAV pourra être exposé :

- Entre 60% et 100% de l'actif net aux marchés d'actions français ou de l'Union Européenne ;
- Entre 0% et 40% de l'actif net aux marchés de taux de la zone Euro ou de l'Union Européenne, en titres de créance ou instruments du marché monétaire.

La sensibilité de la SICAV sera comprise entre 0 et +8. Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC. L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés et d'instruments intégrant des dérivés.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion et des critères de sélection qualitatifs et quantitatifs suivants :

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres ;
- Respect de la fourchette de sensibilité de la SICAV, comprise entre 0 et +8.

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il priviliege et de son appréciation des marchés, le gestionnaire surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

La SICAV est exposée au risque de change dans la limite de 100% de son actif net.

La SICAV ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, la SICAV est dite « Article 6 » au sens du Règlement SFDR.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2025	30/09/2024	29/09/2023	30/09/2022	30/09/2021
Actif net					
en EUR	4 698 907 047,39	4 873 180 814,24	4 850 247 419,19	4 397 573 951,36	5 320 354 127,29
Nombre de titres					
Catégorie d'actions C/D	57 066 387,0000	61 982 659,0000	67 404 243,0000	70 004 740,0000	73 564 416,0000
Catégorie d'actions D	254 836,0000	278 822,0000	-	-	-
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER	34 064,0000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions C/D en EUR	81,92	78,27	71,95	62,81	72,32
Catégorie d'actions D en EUR	79,74	77,13 ⁽³⁾	-	-	-
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER en EUR	108,26 ⁽⁴⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions C/D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	1,03	-	-	-
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions C/D en EUR	-	0,14 ⁽¹⁾	0,37 ⁽²⁾	0,35	0,36
Catégorie d'actions D en EUR	-	1,15	-	-	-
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions C/D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions C/D en EUR	2,94	23,02	-	-	-
Catégorie d'actions D en EUR	1,31	-	-	-	-
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER en EUR	4,86	-	-	-	-

(1) Dont 1 acompte sur le revenu net reporté : € 0,10 le 14/03/2024

(2) Dont 2 acomptes sur le revenu net reporté : € 0,02 le 16/03/2023 et € 0,09 le 15/06/2023

(3) La catégorie d'actions D a été créée le 24/01/2024 avec une valeur nominale de EUR 75,16.

(4) La catégorie d'actions AFER GENERATION SFER a été créée le 15/11/2024 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description de la méthode de classement des Titres de créances et des Instruments du marché monétaire dans le tableau Exposition directe aux marchés de crédit

Les titres d'une entreprise sont notés « Investment grade » si elle a une forte capacité à honorer ses engagements financiers.

Les titres avec un niveau de risque plus élevé sont classés dans la catégorie « Non Investment Grade ».

Si l'émetteur du titre est noté par l'analyse crédit, c'est le rating de l'émetteur de type « long terme » qui est retenu. Cette notation correspond à un rang équivalent « senior unsecured ».

Si l'émetteur du titre n'est pas noté par l'analyse crédit et que le titre est noté par des agences, c'est la 2ème meilleure note d'agences au niveau du titre qui est retenue. Quand le titre n'est noté que par une seule agence, la note de cette agence est retenue.

En cas de notation non disponible (ni pour l'émetteur, ni pour le titre), le titre est classé dans la catégorie « Non notés ».

Les titres de type « bon du trésor » ou « certificat de dépôt » peuvent être assimilés au rating de type « long terme » de l'émetteur.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum des frais de gestion financière appliquée sur la base de l'actif net hors OPC de la société de gestion ne peut être supérieur à :

- 0,95% TTC pour la catégorie d'actions C/D et D
- 0,30% TTC pour la catégorie d'actions AFER GENERATION SFER

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à la SICAV ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés à la SICAV lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre de la SICAV n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants de la SICAV.

Description des frais de gestion indirects

La SICAV pouvant être investie jusqu'à 10% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés mais restent non significatifs.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation du revenu net. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

L'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées. Le conseil d'administration peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un acompte.

Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	30/09/2025	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	4 873 180 814,24	4 850 247 419,19
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	36 115 279,36	54 998 624,48
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-423 936 479,06	-450 207 821,88
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	78 899 148,81	78 252 334,65
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	96 173 146,78	268 060 654,48
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	38 723 014,70	87 278 641,95
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-247 877,44	-12 496 370,99
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-2 660 920,14
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-291 747,50
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	4 698 907 047,39	4 873 180 814,24

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions C/D		
Actions émises	394 846,0000	
Actions rachetées	5 311 118,0000	
Catégorie d'actions D		
Actions émises	5 108,0000	
Actions rachetées	29 094,0000	
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER		
Actions émises	34 064,0000 ⁽⁵⁾	
Actions rachetées	-	

(5) La catégorie d'actions AFER GENERATION SFER a été créée le 15/11/2024.

Commissions

Catégorie d'actions C/D		
Montant des commissions de souscription acquises	0,00	
Montant des commissions de rachat acquises	0,00	
Catégorie d'actions D		
Montant des commissions de souscription acquises	0,00	
Montant des commissions de rachat acquises	0,00	
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER		
Montant des commissions de souscription acquises	0,00	
Montant des commissions de rachat acquises	0,00	

Caractéristiques des différentes catégories d'actions

FR0000299364 - AFER-SFER C/D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400L0Q6 - AFER-SFER D

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

FR001400RXS7 - AFER-SFER AFER GENERATION SFER

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	France +/-	Pays-Bas +/-	Luxembourg +/-	Autres pays +/-
Actif					
Actions et valeurs assimilées	3 050 305	2 712 797	319 729	17 779	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	120 311	NA	NA	NA	NA
Options	-7 300	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
Total	3 163 317	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité < 1 an	Décomposition de l'exposition par maturité 1 < X < 5 ans	Décomposition de l'exposition par maturité > 5 ans	Décomposition par niveau de deltas < 0,6	Décomposition par niveau de deltas 0,6 < X < 1
	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	1 382 491	1 314 221	-	68 270	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 495	-	-	-	1 495
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	NA	173 342	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	1 487 563	-	68 270	1 495

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	3 238	80 567	161 869	213 569	923 249
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 495	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	88 475	124 525	-39 659
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Montants exprimés en milliers					
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	4 734	80 567	250 344	338 094	883 590

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD +/-	GBP +/-	+/-	+/-
Montants exprimés en milliers				
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	1 228	7	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swaps	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	1 228	7	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 382 491	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	1 382 491	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	11 661	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	11 661	
Newedge	11 661	
Comptes financiers	1 495	
Société Générale	1 495	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		-

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Pays de domiciliation du fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion					
FR0010645325 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ALPHA YIELD I	France	Obligations	EUR	78 561
LU0290355717 <i>DWS</i>	DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	Luxembourg	Obligations	EUR	66 460
FR0010596783 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC	France	Obligations	EUR	65 589
FR0011024249 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	France	Obligations	EUR	16 910
FR0010969550 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	France	Obligations	EUR	15 634
FR0007385000 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST FRANCE OPPORTUNITÉS	France	Actions	EUR	14 623
FR0010730630 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST INFLATION EURO	France	Obligations	EUR	5 889
FR001400KPZ3 <i>OFI INVEST AM</i>	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	France	Monétaire	EUR	5 040
Total					268 707

Créances et Dettes

Ventilation par nature	30/09/2025
Créances	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	11 661 481,12
Vente à règlement différé	1 493 190,08
Coupons à recevoir	55 350,00
Total créances	13 210 021,20
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-3 655 012,20
Provision commission de mouvement	-83 226,08
Achat à règlement différé	-13 728 574,96
Total dettes	-17 466 813,24
Total	-4 256 792,04

Frais de gestion

Catégorie d'actions C/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,89
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,89
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,19 ⁽⁶⁾
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

(6) La catégorie d'actions AFER GENERATION SFER ayant été créée le 15/11/2024, le taux présenté a été annualisé.

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010645325	OFI INVEST ALPHA YIELD I	46 2326	1 699 258,22	78 561 125,58
FR001400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	4 750,00	1 061,13	5 040 367,50
FR0010596783	OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC	495 685,7399	132,32	65 589 137,10
FR0007385000	OFI INVEST FRANCE OPPORTUNITÉS	33 107,00	441,69	14 623 030,83
FR0010730630	OFI INVEST INFLATION EURO	3 847,00	1 530,86	5 889 218,42
FR0011024249	OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	11 523,00	1 467,51	16 910 117,73
FR0010969550	OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	13 467,00	1 160,90	15 633 840,30
<i>Sous-total</i>				202 246 837,46

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie d'actions C/D		
Revenus nets	76 636 026,94	75 628 324,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-2 596 791,08
Revenus de l'exercice à affecter (**)	76 636 026,94	73 031 533,00
Report à nouveau	-	494 467 054,63 ⁽⁷⁾
Sommes distribuables au titre du revenu net	76 636 026,94	567 498 587,63
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	76 636 026,94	567 498 587,63
Total	76 636 026,94	567 498 587,63
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	0,14
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	57 066 387,0000	61 982 659,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-
Catégorie d'actions D		
Revenus nets	333 285,62	321 617,70⁽⁸⁾
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-64 129,06
Revenus de l'exercice à affecter (**)	333 285,62	257 488,64
Report à nouveau	888,84	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	334 174,46	257 488,64
Affectation :		
Distribution	-	256 516,24
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	972,40
Capitalisation	334 174,46	-
Total	334 174,46	257 488,64
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	0,23
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	254 836,0000	278 822,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	0,92
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER		
Revenus nets	81 403,71⁽⁹⁾	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	81 403,71	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	81 403,71	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	81 403,71	-
Total	81 403,71	-
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	34 064,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

(7) Après distribution d'un acompte de € 6 491 977,70 pratiqué le 14/03/2024 (soit € 0.10 par action)

(8) La catégorie d'actions D a été créée le 24/01/2024.

(9) La catégorie d'actions AFER GENERATION SFER a été créée le 15/11/2024.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie d'actions C/D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	91 467 969,43	256 449 853,74
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	91 467 969,43	256 449 853,74
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	602 934 153,78
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	91 467 969,43	859 384 007,52
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	91 467 969,43	859 384 007,52
Total	91 467 969,43	859 384 007,52
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	57 066 387,0000	61 982 659,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Catégorie d'actions D		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	465 991,78	807 476,55⁽¹⁰⁾
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-291 747,50
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	465 991,78	515 729,05
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	471 362,89	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	937 354,67	515 729,05
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	937 354,67	515 729,05
Capitalisation	-	-
Total	937 354,67	515 729,05
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	1,03
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	254 836,0000	278 822,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	30/09/2025	30/09/2024
Catégorie d'actions AFER GENERATION SFER		
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	84 273,80⁽¹¹⁾	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	84 273,80	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	84 273,80	-
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	84 273,80	-
Total	84 273,80	-
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	34 064,0000	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

(10) La catégorie d'actions D a été créée le 24/01/2024.

(11) La catégorie d'actions AFER GENERATION SFER a été créée le 15/11/2024.

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				3 050 305 265,11	64,92
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				3 050 305 265,11	64,92
AIR LIQUIDE	Manufacture	EUR	189 556,00	33 524 874,16	0,71
AIR LIQUIDE PRIME FIDELITE	Manufacture	EUR	696 283,00	123 144 611,38	2,62
AIRBUS BR BEARER SHS	Manufacture	EUR	1 134 594,00	223 968 855,60	4,77
ALSTOM	Manufacture	EUR	1 164 291,00	25 754 116,92	0,55
ARCELORMITTAL SA	Manufacture	EUR	581 393,00	17 778 997,94	0,38
AXA SA	Finance/Assurance	EUR	2 886 590,00	117 311 017,60	2,50
BNP PARIBAS	Finance/Assurance	EUR	1 843 682,00	142 571 929,06	3,03
BOUYGUES	Construction	EUR	306 065,00	11 728 410,80	0,25
BUREAU VERITAS	Science/Technologie	EUR	585 197,00	15 589 648,08	0,33
CAPGEMINI SE	IT/Communication	EUR	161 868,00	19 998 791,40	0,43
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA	Manufacture	EUR	700 118,00	21 381 603,72	0,46
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA	Commerce	EUR	1 007 707,00	92 366 423,62	1,97
DANONE SA	Manufacture	EUR	1 125 086,00	83 436 377,76	1,78
DASSAULT SYSTEMES SE	IT/Communication	EUR	426 743,00	12 166 442,93	0,26
EDENRED	Science/Technologie	EUR	643 078,00	12 990 175,60	0,28
ENGIE SA	Energie	EUR	3 460 400,00	63 169 602,00	1,34
ESSILOR LUXOTTICA SA	Manufacture	EUR	604 686,00	166 893 336,00	3,55
HERMES INTERNATIONAL	Manufacture	EUR	37 650,00	78 424 950,00	1,67
KERING	Commerce	EUR	118 840,00	33 578 242,00	0,71
L'OREAL PRIME 2013	Manufacture	EUR	176 969,00	65 213 076,50	1,39
LEGRAND	Manufacture	EUR	239 296,00	33 645 017,60	0,72
LOREAL SA	Manufacture	EUR	126 160,00	46 489 960,00	0,99
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	Manufacture	EUR	439 839,00	228 936 199,50	4,87
ORANGE	IT/Communication	EUR	2 968 726,00	40 998 106,06	0,87
PERNOD RICARD	Manufacture	EUR	420 389,00	35 119 297,06	0,75
PLUXEE NV	Admin. privée	EUR	161 735,00	2 443 815,85	0,05
PUBLICIS GROUPE	Science/Technologie	EUR	658 068,00	53 750 994,24	1,14
RENAULT SA	Manufacture	EUR	780 894,00	27 175 111,20	0,58
SAFRAN	Manufacture	EUR	562 241,00	168 728 524,10	3,59
SANOFI	Manufacture	EUR	2 169 199,00	170 390 581,45	3,63
SCHNEIDER ELECTRIC SA	Manufacture	EUR	1 097 788,00	260 834 428,80	5,55
SOCIETE GENERALE SA	Finance/Assurance	EUR	1 720 097,00	96 944 666,92	2,06
STELLANTIS NV	Manufacture	EUR	3 677 851,00	28 948 365,22	0,62
STMICROELECTRONICS NV	Manufacture	EUR	1 953 468,00	46 590 211,80	0,99
TECHNIP ENERGIES NV	Mines	EUR	443 565,00	17 778 085,20	0,38
TELEPERFORMANCE SE	Science/Technologie	EUR	168 574,00	10 677 477,16	0,23
THALES SA	Manufacture	EUR	275 905,00	73 556 273,00	1,57
TOTAL ENERGIES SE	Manufacture	EUR	3 420 559,00	176 945 517,07	3,77
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	Immobilier	EUR	100 043,00	8 947 845,92	0,19
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Eau/Déchets	EUR	1 731 993,00	50 193 157,14	1,07

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VINCI SA <i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>	Construction	EUR	934 465,00	110 220 146,75	2,35
Obligations convertibles en actions				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Obligations et valeurs assimilées				1 382 491 270,09	29,42
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				1 382 491 270,09	29,42
ADIF ALTA VELOCIDAD 3.625% 30/04/2035	Construction	EUR	27 200 000,00	27 761 784,33	0,59
AGENCE FRANCAISE DEVELOP 1% 31/01/2028	Admin. publique	EUR	25 000 000,00	24 384 373,29	0,52
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1,2% 31/10/2040	Admin. publique	EUR	15 351 000,00	11 170 409,60	0,24
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1,25% 31/10/2030	Admin. publique	EUR	700 000,00	663 534,79	0,01
BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1,45% 31/10/2071	Admin. publique	EUR	2 245 000,00	1 048 881,84	0,02
BPIFRANCE SACA 0% 25/05/2028	Finance/Assurance	EUR	3 400 000,00	3 190 798,00	0,07
BTF 0% 25/05/2032	Admin. publique	EUR	18 560 000,00	15 214 931,20	0,32
BTPS 2,15% 01/03/2072	Admin. publique	EUR	2 700 000,00	1 587 225,13	0,03
BTPS 3,7% 15/06/2030	Admin. publique	EUR	45 880 000,00	48 361 150,29	1,03
BTPS i 1,10% 15/08/2031	Admin. publique	EUR	35 330 000,00	35 333 374,41	0,75
BUONI POLIENNALI DEL TES 2,15% 01/09/2052	Admin. publique	EUR	13 103 000,00	8 702 567,46	0,19
BUONI POLIENNALI DEL TES 2,5% 01/12/2032	Admin. publique	EUR	7 990 000,00	7 746 078,40	0,16
EUROPEAN 3,375% 12/12/2035	Autre	EUR	10 867 825,00	11 268 067,64	0,24
EUROPEAN UNION 0,30% 04/11/2050	Autre	EUR	713 000,00	324 806,27	0,01
EUROPEAN UNION 0,4% 04/02/2037	Autre	EUR	504 452,00	371 665,17	0,01
EUROPEAN UNION 3,375% 04/10/2039	Autre	EUR	22 000 000,00	22 362 451,51	0,48
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/11/2028	Admin. publique	EUR	3 898 119,00	3 656 357,66	0,08
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0,5% 15/02/2026	Admin. publique	EUR	47 040 000,00	46 941 074,24	1,00
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0,5% 15/02/2028	Admin. publique	EUR	4 550 000,00	4 406 843,29	0,09
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0,5% 15/08/2027	Admin. publique	EUR	17 300 000,00	16 841 334,34	0,36
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2,5% 04/07/2044	Admin. publique	EUR	6 538 000,00	5 984 456,20	0,13
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 3,25% 04/07/2042	Admin. publique	EUR	3 220 000,00	3 308 787,31	0,07
FINLAND 0,05% 15/09/2028	Admin. publique	EUR	4 261 000,00	4 053 885,05	0,09
FINNISH GOVERNMENT 0,125% 15/04/2052	Admin. publique	EUR	1 270 000,00	521 185,38	0,01
FINNISH GOVERNMENT 0,5% 15/09/2029	Admin. publique	EUR	2 719 000,00	2 528 868,15	0,05
FINNISH GOVERNMENT 0,50% 15/04/2043	Admin. publique	EUR	2 938 000,00	1 794 379,88	0,04
FRANCE 0,5% 25/05/2040	Admin. publique	EUR	6 493 002,00	4 072 805,77	0,09
FRANCE 0,5% 25/05/2072	Admin. publique	EUR	1 990 299,00	512 881,79	0,01

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE 0.5% 25/06/2044	Admin. publique	EUR	16 846 824,00	9 135 968,04	0,19
FRANCE 0.50% 25/05/2029	Admin. publique	EUR	29 970 000,00	27 955 441,23	0,59
FRANCE 0.75% 25/12/2028	Admin. publique	EUR	28 410 000,00	27 188 097,58	0,58
FRANCE 1.25% 25/05/2034	Admin. publique	EUR	32 954 525,00	27 986 368,53	0,60
FRANCE 1.5% 25/05/2031	Admin. publique	EUR	12 991 062,00	12 155 898,66	0,26
FRANCE 1.5% 25/05/2050	Admin. publique	EUR	7 249 021,00	4 292 598,15	0,09
FRANCE 1.75% 25/06/2039	Admin. publique	EUR	5 450 000,00	4 295 943,84	0,09
FRANCE 3.2% 25/05/2035	Admin. publique	EUR	119 152 754,00	117 926 345,72	2,51
FRANCE 3.5% 25/11/2035	Admin. publique	EUR	62 695 446,00	64 387 716,33	1,37
FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053	Admin. publique	EUR	36 764 660,00	16 024 290,03	0,34
FRANCE OAT 2.5 05/25/2030	Admin. publique	EUR	2 940 000,00	2 944 627,88	0,06
FRANCE OAT 25/05/2045	Admin. publique	EUR	3 880 000,00	3 502 069,93	0,07
FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026	Admin. publique	EUR	10 660 000,00	10 573 875,96	0,23
FRENCH REPUBLIC 0.75% 25/05/2052	Admin. publique	EUR	9 042 504,00	4 066 425,20	0,09
FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036	Admin. publique	EUR	10 314 279,00	8 250 412,97	0,18
FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048	Admin. publique	EUR	550 814,00	381 963,78	0,01
FRENCH REPUBLIC 0.10% i 25/07/2031	Admin. publique	EUR	28 370 000,00	32 937 000,57	0,70
GERMANY 2.5% 15/02/2035	Admin. publique	EUR	12 494 970,56	12 547 498,77	0,27
GERMANY 2.6% 15/08/2034	Admin. publique	EUR	17 155 762,00	17 172 217,43	0,37
INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	Immobilier	EUR	10 900 000,00	10 979 193,73	0,23
IRELAND 1% 15/05/2026	Admin. publique	EUR	3 140 000,00	3 132 293,24	0,07
IRELAND 1.35% 18/03/2031	Admin. publique	EUR	2 690 000,00	2 557 526,34	0,05
IRELAND 1.5% 15/05/2050	Admin. publique	EUR	1 906 477,00	1 283 065,55	0,03
IRELAND 2% 18/02/2045	Admin. publique	EUR	7 000,00	5 651,40	0,00
IRELAND REPUBLIC 2.4% 15/05/2030	Admin. publique	EUR	3 000,00	3 025,22	0,00
IRISH 0.2% 18/10/2030	Admin. publique	EUR	17 460 000,00	15 630 407,26	0,33
ITALIAN REPUBLIC 0.25% 15/03/2028	Admin. publique	EUR	34 210 000,00	32 602 383,27	0,69
ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037	Admin. publique	EUR	2 130 000,00	1 598 998,53	0,03
ITALIAN REPUBLIC 1.65% 01/12/2030	Admin. publique	EUR	4 092 000,00	3 893 886,16	0,08
ITALIAN REPUBLIC 3.25% 01/03/2038	Admin. publique	EUR	29 364 000,00	28 014 229,39	0,60
ITALIAN REPUBLIC 3.65% 01/08/2035	Admin. publique	EUR	86 418 000,00	88 003 723,33	1,87
ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028	Admin. publique	EUR	2 170 000,00	2 269 694,52	0,05
ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035	Finance/Assurance	EUR	15 474 000,00	16 528 087,19	0,35
ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043	Admin. publique	EUR	45 651 000,00	47 862 826,26	1,02
KFW 0.75% 15/01/2029	Finance/Assurance	EUR	891 000,00	852 386,26	0,02
KFW 1.375% 31/07/2035	Finance/Assurance	EUR	3 230 000,00	2 817 313,52	0,06
KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027	Admin. publique	EUR	21 210 000,00	20 318 331,60	0,43
KINGDOM OF BELGIUM 0.65% 22/06/2071	Admin. publique	EUR	1 963 746,00	594 026,17	0,01
KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053	Admin. publique	EUR	10 075 964,00	5 608 506,55	0,12
KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	Admin. publique	EUR	2 220 000,00	1 467 933,34	0,03
KINGDOM OF BELGIUM 1.70% 22/06/2050	Admin. publique	EUR	690 273,00	440 670,76	0,01
KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038	Admin. publique	EUR	3 250 000,00	2 723 856,16	0,06
KINGDOM OF BELGIUM 2.75% 22/04/2039	Admin. publique	EUR	9 134 818,17	8 428 064,80	0,18
KINGDOM OF BELGIUM 3.75% 22/06/2045	Admin. publique	EUR	1 090 000,00	1 078 499,90	0,02

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KINGDOM OF BELGIUM 4.25% 28/03/2041	Admin. publique	EUR	2 000 000,00	2 166 760,82	0,05
KINGDOM OF BELGIUM 5.00% 28/03/2035	Admin. publique	EUR	237 500,00	278 562,19	0,01
KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040	Admin. publique	EUR	9 960 000,00	6 991 039,97	0,15
KINGDOM OF NETHERLANDS 2.5% 15/01/2033	Admin. publique	EUR	11 120 000,00	11 230 513,00	0,24
KINGDOM OF NETHERLANDS 3.75% 15/01/2042	Admin. publique	EUR	2 490 000,00	2 724 588,70	0,06
KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028	Admin. publique	EUR	8 010 000,00	7 621 114,50	0,16
KINGDOM OF SPAIN 0.5% 30/04/2030	Admin. publique	EUR	3 847 000,00	3 523 479,95	0,07
KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050	Admin. publique	EUR	7 819 000,00	4 267 965,80	0,09
KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052	Admin. publique	EUR	2 651 000,00	1 781 526,11	0,04
KINGDOM OF SPAIN 2.7% 31/10/2048	Admin. publique	EUR	2 950 000,00	2 486 067,64	0,05
KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066	Admin. publique	EUR	1 840 000,00	1 589 887,54	0,03
KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033	Admin. publique	EUR	8 258 000,00	8 834 486,46	0,19
KINGDOM OF SPAIN 4% 31/10/2054	Admin. publique	EUR	28 304 000,00	28 901 268,68	0,62
KINGDOM OF SPAIN 4.9% 30/07/2040	Admin. publique	EUR	2 470 000,00	2 842 579,20	0,06
KINGDOM OF SPAIN 5.15% 31/10/2044	Admin. publique	EUR	2 110 000,00	2 589 662,54	0,06
KINGDOM OF SPAIN 5.75% 30/07/2032	Admin. publique	EUR	412 000,00	490 355,06	0,01
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	Admin. publique	EUR	20 890 000,00	20 360 229,60	0,43
KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052	Admin. publique	EUR	5 390 000,00	2 274 256,60	0,05
NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030	Admin. publique	EUR	28 060 000,00	25 062 350,20	0,53
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029	Admin. publique	EUR	2 920 000,00	2 710 288,80	0,06
OAT 4% 25/04/2055	Admin. publique	EUR	3 071 034,00	2 961 165,44	0,06
PORTUGAL 1% 12/04/2052	Admin. publique	EUR	1 730 000,00	928 507,83	0,02
REGION WALLONNE 0.375% 22/10/2031	Admin. publique	EUR	9 000 000,00	7 687 570,68	0,16
REGION WALLONNE 1.25% 03/05/2034	Admin. publique	EUR	600 000,00	505 959,29	0,01
REPUBLIC FRENCH 4.5% 25/04/2041	Admin. publique	EUR	20 000,00	21 767,92	0,00
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2030	Admin. publique	EUR	32 975 000,00	29 660 023,25	0,63
REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2031	Admin. publique	EUR	3 630 000,00	3 166 449,00	0,07
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.5% 20/02/2029	Admin. publique	EUR	8 886 000,00	8 399 300,39	0,18
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051	Admin. publique	EUR	3 795 000,00	2 012 934,02	0,04
REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120	Admin. publique	EUR	3 236 000,00	999 759,10	0,02
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.95% 20/02/2035	Admin. publique	EUR	1 933 800,00	1 962 562,81	0,04
REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044	Admin. publique	EUR	2 490 000,00	2 391 508,90	0,05
REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040	Admin. publique	EUR	4 498 000,00	2 832 920,50	0,06
REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031	Admin. publique	EUR	4 430 000,00	3 818 474,91	0,08
REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040	Admin. publique	EUR	12 195 000,00	7 696 952,77	0,16
REPUBLIC OF ITALY 2.05% 01/08/2027	Admin. publique	EUR	11 050 000,00	11 073 026,04	0,24
REPUBLIC OF ITALY 2.2% 01/06/2027	Admin. publique	EUR	14 610 000,00	14 746 653,80	0,31
REPUBLIC OF ITALY 1.35% 01/04/2030	Admin. publique	EUR	8 200 000,00	7 762 506,12	0,17
REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050	Finance/Assurance	EUR	3 293 000,00	2 392 391,06	0,05
REPUBLIC OF ITALY 2.95% 01/09/2038	Admin. publique	EUR	2 427 000,00	2 233 534,71	0,05

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
REPUBLIC OF ITALY 3,1% 01/03/2040	Admin. publique	EUR	1 603 000,00	1 470 295,16	0,03
REPUBLIC OF ITALY 3,35% 01/03/2035	Admin. publique	EUR	1 775 000,00	1 773 968,34	0,04
REPUBLIC OF PORTUGAL 1,15% 11/04/2042	Admin. publique	EUR	2 103 785,00	1 469 940,23	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 1,95% 15/06/2029	Admin. publique	EUR	1 532 383,30	1 526 197,51	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 2,25% 18/04/2034	Admin. publique	EUR	1 378 275,00	1 318 436,53	0,03
REPUBLIC OF PORTUGAL 2,875% 15/10/2025	Admin. publique	EUR	3 150 000,00	3 238 313,49	0,07
REPUBLIC OF PORTUGAL 2,875% 21/07/2026	Admin. publique	EUR	8 830 000,00	8 940 198,40	0,19
REPUBLIC OF PORTUGAL 4,1% 15/02/2045	Admin. publique	EUR	10 307 439,00	11 093 208,96	0,24
REPUBLIC OF PORTUGAL 4,1% 15/04/2037	Admin. publique	EUR	137 800,00	151 431,99	0,00
REPUBLIC OF SLOVAKIA 2% 17/10/2047	Admin. publique	EUR	37 050 000,00	26 007 546,95	0,55
SPAIN 1% 30/07/2042	Admin. publique	EUR	6 780 000,00	4 490 688,42	0,10
SPAIN 6% 31/01/2029	Admin. publique	EUR	1 231 000,00	1 424 857,37	0,03
SPANISH GOVERNMENT 0,85% 30/07/2037	Admin. publique	EUR	41 338 000,00	31 061 390,19	0,66
STATE OF HESSE 2,5% 28/08/2030	Admin. publique	EUR	20 000 000,00	20 009 545,21	0,43
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Titres de créances				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				268 706 855,96	5,72
<i>OPCVM</i>				268 706 855,96	5,72
DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E	Finance/Assurance	EUR	299 876,00	66 460 018,50	1,41
OFI INVEST ALPHA YIELD I	Finance/Assurance	EUR	46 2326	78 561 125,58	1,67
OFI INVEST ESG LIQUIDITÉS I	Finance/Assurance	EUR	4 750,00	5 040 367,50	0,11
OFI INVEST EURO HIGH YIELD IC	Finance/Assurance	EUR	495 685,7399	65 589 137,10	1,40
OFI INVEST FRANCE OPPORTUNITÉS	Finance/Assurance	EUR	33 107,00	14 623 030,83	0,31
OFI INVEST INFLATION EURO	Finance/Assurance	EUR	3 847,00	5 889 218,42	0,13
OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I	Finance/Assurance	EUR	11 523,00	16 910 117,73	0,36
OFI INVEST YIELD CURVES ABSOLUTE RETURN R	Finance/Assurance	EUR	13 467,00	15 633 840,30	0,33
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				4 701 503 391,16	100,06

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-		
		Actif	Passif			
Actions						
Futures						
CAC 40	331	-	17 212,00	26 132 450,00		
DAX MINI	1 854	-	567 139,00	56 296 710,00		
EURO STOXX 50	-598	-	535 210,00	-33 135 180,00		
EURO STOXX LARGE	2 325	1 801 875,00	-	71 017 125,00		
Sous-Total Futures		1 801 875,00	1 119 561,00	120 311 105,00		
Options						
EURO STOXX 50 - PUT 5 200 - 2025-10	-16 500	-	1 287 000,00	67 794 544,62		
EURO STOXX 50 - PUT 5 225 - 2025-10	16 500	1 452 000,00	-	-75 094 091,82		
Sous-Total Options		1 452 000,00	1 287 000,00	-7 299 547,20		
Total Actions		3 253 875,00	2 406 561,00	113 011 557,80		

L'inventaire des instruments financiers à terme (suite)

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-		
		Actif	Passif			
Taux d'intérêts						
<i>Futures</i>						
EURO BOBL	1 057	108 860,00	-	124 525 170,00		
EURO BUND	780	678 600,00	-	100 284 600,00		
EURO BUXL	123	346 860,00	-	14 081 040,00		
EURO SCHATZ	824	-	70 040,00	88 151 520,00		
EURO-BTP	-783	-	1 104 030,00	-93 834 720,00		
EURO-OAT	-496	-	712 620,00	-60 189 600,00		
SHORT EURO-BTP	3	15,00	-	323 805,00		
Sous-Total Futures		1 134 335,00	1 886 690,00	173 341 815,00		
Total Taux d'intérêts		1 134 335,00	1 886 690,00	173 341 815,00		
Change						
Total Change		-	-	-		
Crédit						
Total Crédit		-	-	-		
Autres expositions						
Total Autres expositions		-	-	-		

L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie d'actions

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-	-	-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				-
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				-
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				-
Total Change		-	-	-
Crédit				-
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				-
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	4 701 503 391,16
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'actions émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	847 314,00
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-752 355,00
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	70 041,01
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'actions émises	-
Autres actifs (+)	14 705 469,46
Autres passifs (-)	-17 466 813,24
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	4 698 907 047,39



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

SICAV

AFER-SFER

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025
SICAV
AFER-SFER
127/129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Headquarters:
Tour EOHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex

**SICAV
AFER-SFER**

127/129 quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025

A l'assemblée générale de la SICAV AFER-SFER,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris la Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Severine Ernest
KPMG le 03/12/2025 19:25:11

A red digital signature consisting of a stylized, flowing line that forms a loop, characteristic of a digital signature verification mark.

Séverine Ernest
Associée

SICAV AFER-SFER

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre
2025

AFER-SFER

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy les Moulineaux
400 680 245 RCS Nanterre

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2026 A 16h

ORDRE DU JOUR

EN MATIERE ORDINAIRE

- Approbation des comptes de l'exercice ;
- Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Rémunérations allouées ;
- Affectation des sommes distribuables de l'exercice ;
- Pouvoirs pour les formalités légales ;

AFER-SFER

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy les Moulineaux
400 680 245 RCS Nanterre

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS

PRESENTÉES A L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 JANVIER 2026

EN MATIÈRE ORDINAIRE

Première résolution

Approbation des comptes de l'exercice

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Deuxième résolution

Conventions visées par l'article L.225-38 du Code de commerce

L'assemblée générale prend acte de ce qu'aucune convention visée par l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Troisième résolution

Rémunérations allouées

L'assemblée générale décide de ne pas allouer de rémunération au conseil d'administration pour l'exercice 2024-2025.

Quatrième résolution

Résultats et affectation des sommes distribuables

De l'examen des comptes, il ressort un résultat net de l'exercice 2024-2025 de **209 211 334,51 euros**.

Pour la part C/D

- les sommes distribuables au titre du revenu net pour l'exercice clos s'élèvent à : **76 636 026,94 euros** ;
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à : **91 467 969,43 euros**

Pour la part D

- les sommes distribuables au titre du revenu net pour l'exercice clos s'élèvent à : **334**

174,46 euros ;

- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à : **937 354,67** euros.

Pour la part AFER GENERATION SFER

- les sommes distribuables au titre du revenu net pour l'exercice clos s'élèvent à : **81 403,71** euros ;
- les sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées s'élèvent à : **84 273,80** euros.

L'assemblée générale approuve l'affectation des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 27 des Statuts « affectation des sommes distribuables ». Elle décide en conséquence :

Pour la part C/D :

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux résultats :

- Capitalisation de la somme de **76 636 026,94 euros**

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

- Capitalisation de la somme de **91 467 969,43 euros**

Pour la part D :

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux résultats :

- Capitalisation de la somme de **334 174,46 euros**

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

- Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes de la somme de **937 354,67 euros**

Pour la part AFER GENERATION SFER :

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux résultats :

- Capitalisation de la somme de **81 403,71 euros**

Quote-part des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

- Capitalisation de la somme de **84 273,80 euros**

L'assemblée générale donne expressément acte au conseil d'administration de ce que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il lui a été rappelé que les dividendes versés au cours des trois derniers exercices pour la part sont les suivants :

En Euros	Dividende net	Revenu éligible à l'abattement	Revenu non éligible à l'abattement
2021-2022	0,35	-	0,35
2022-2023	0,37	-	0,37
2023-2024	Pour la part D : 1,18 Pour la part C/D : 0,14	- -	Pour la part D : 1,18 Pour la part C/D : 0,14

Cinquième résolution

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.